

Projet d'école de tissage.
M. le maire parle d'un projet d'école de tissage.
Messieurs,
Un projet d'établissement d'une école de tissage à Roubaix a été adressé par M. C. Delattre à l'administration précédente qui avait manifesté l'intention de le soumettre au Conseil municipal.
Nous avons sous les yeux les lettres de M. Carlos Delattre qui développent l'idée et constatent l'utilité d'une semblable création, mais un projet de cette importance a besoin d'être étudié et préparé avec maturité.
A cet effet, nous vous proposons de nommer une Commission de 5 membres pour procéder à ce travail préliminaire.
Sont nommés : MM. Paulin, Richard, Ch. Daudet, Junker, L. Barbotin, C. Godafroy.
(A suivre.)

Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 juin. — Hélène Goditiabois, rue Nationale. — Rosaire Vanuisevambusen, aux Phalémplins. — Florine Beaucaire, rue des Coulons.
Du 13. — Berthe-Louise-Océline Marie Frère, rue de la Cloche. — Fortuné Leclercq, rue Jean-Légrand. — Jean-Baptiste Laumond, rue Delobel. — Céline Lemette, rue du Château. — Julia Carette, rue de la Latte. — Maria Boyaval, rue de la Cloche. — Florine Belpezer, rue de Paris. — Joseph-Louis Nullet, rue de Wailly.
Du 14. — Fideline Delplanque, rue St-Roch. — Germaine Nolle, rue des Poutains. — Narcisse Ladsous, rue du Niot.
MARIAGE du 13 juin. — Henri-Jean-Baptiste Boute, 24 ans, trieur, et Sophie Marie Maiffresse, 21 ans, repasseuse.
DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 12 juin. — Alexandre Baillois, 3 ans, rue du Calvaire. — Marie Beuve, 9 mois, au Grand-Plaisir. — Jeanne Seynhaeve, 5 mois, rue de la Couron.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille **CHROMBE-GRIMONPREZ** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de **Dame FLORE JULIE GRIMONPREZ**, veuve de M. JULES CHROMBE, chevalier de la Légion d'honneur, ancien Maire de Roubaix, décédée le 14 juin 1874, à l'âge de 64 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le mercredi 17 courant, à 10 heures, en l'église St-Martin.
L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, n° 47. 6341

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré en l'église St-Martin, le mardi 16 juin 1874, à dix heures, pour le repos des âmes de **Monsieur HENRI-JOSEPH GADENNE**, époux de **dame ANNE WATTEAU**, décédé à Roubaix, le 1er mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de **Monsieur LOUIS WATTEAU**, époux de **dame ZÉLIE THOMAS**, décédé à Roubaix, le 25 mars 1850, à l'âge de 36 ans et 10 mois.
La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré en l'église Notre-Dame, le mardi 16 juin 1874, à 9 heures, pour le repos de l'âme de **Dame EUGÉNIE ALPHONSINE-SOPHIE DELRUE**, épouse de **Monsieur LOUIS THOMAS**, décédée à Roubaix, le 13 mai 1874, à l'âge de 57 ans.
La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré le mardi 16 juin 1874, à huit heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de **Françoise BEGETTER**, épouse de **Monsieur ISIDORE BEERT**, décédée à Roubaix, le 13 mai 1874, à l'âge de 62 ans et sept mois.
Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits Divers
— Dans son audience de samedi, le tribunal correctionnel de Paris a rendu un jugement dans le procès en diffamation intenté par M. Jousseaurot, ancien préfet, à MM. Piel et de Fonbrune, gérant et rédacteur du journal le *Pays*.
Le tribunal, considérant que les articles attaqués sont rédigés de manière à faire croire que Jousseaurot a été effectivement condamné pour crime, à la peine que suppose la dite qualification, qu'en effet dans l'art. du 1er février, on lit : « Un robin... ami ou complice de l'ancien préfet Jousseaurot ; » et dans l'article du 3 avril intitulé : *Encours des voleurs républicains*, on voit le nom de « Jousseaurot, ancien préfet, » figurer parmi les individus, qui, d'après l'auteur, ont été effectivement condamnés pour vol ou concussion, ou manquement de l'ère, et « que de ces rapprochements, il résulte que la qualification injurieuse dont il s'agit doit, dans l'espèce, être considérée comme portant imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur de Jousseaurot, et constituant en conséquence une diffamation. »
A condamné M. Piel et Fonbrune, chacun à 100 fr. d'amende et tous deux solidairement à 1,500 francs de dommages-intérêts et aux dépens. Le jugement devra en outre être inséré dans le *Pays* et dans deux autres journaux au choix de M. Jousseaurot.
— Il vient d'arriver à l'hôtel de Nice, à Paris, un jeune voyageur qui mérite d'être regardé comme un des bons marchands de notre temps. M. L. C. Duval de Witt,

d'une noble famille hollandaise, a parcouru en dix jours moins trois heures, à pied, la distance entre Amsterdam et Paris, soit 490 kilom., ne dormant que deux heures par nuit et ne s'étant arrêté que deux fois pour prendre ses repas, que le reste du temps il prenait en marchant. Des diverses étapes entre Amsterdam et Paris, il a adressé, à son point de départ, des télégrammes annonçant son passage. Ces étapes ont été Utrecht, Vianen, Oosterhout, Ryckvorsal, Bruxelles, Braine-le-Comte, Maubeuge, Le Cateau, Ham et Noyon.
— La vice-chancellerie de Londres vient de voir se dérouler devant elle un singulier procès qui a pris l'appellation judiciaire de : *Turner contre Bonaparte*. Voici l'exposé de sa plainte et de ses motifs : Une demande d'interdiction contre le prince Pierre-Napoléon Bonaparte et la princesse Justine-Elisabeth Nina Bonaparte, sa femme, a été faite, sous les circonstances suivantes : Vers la fin de l'année 1872, la princesse, ou égard aux changements politiques, résidait en Angleterre, et, avec le consentement du prince, ouvrit un magasin de modes, 97, New-Bond Street. Déjà elle avait accoutumé ses affaires, elle proposa à M^{me} Turner, modiste, 91, New-Bond Street, de lui acheter son fonds et ses marchandises, et, comme garantie de sa achete, montant à 535 liv. sterling, la princesse déposa ch. z. M^m. Murrant et compagnie, 91, New-Bond Street, quelques peintures consistant en : *Saint-George et le Dragon* de Raphaël, *Rome après la neige* de Velasquez, un portrait de femme, par Moro, et un groupe de Gennaro qui étaient devenus la propriété du prince Pierre, après la mort de Lucien Bonaparte. La princesse entra ainsi en possession du fonds de M^{me} Turner, et continua à en user pour son usage personnel, ainsi que le permet la loi française. Aujourd'hui la dame Turner vient de porter plainte contre M^{me} Pierre Bonaparte. Elle dit avoir découvert que la princesse a contracté un engagement pour la vente de son fonds, et est sur le point de quitter l'Angleterre pour la Belgique sans avoir payé ses achats. La plaignante demande qu'on interdise au prince, à la princesse et à leurs agents de vendre ou de partager les marchandises, jusqu'à ce que le prix d'achat soit payé. Le prince est actuellement en Belgique et n'a pas été atteint par la plainte.

— On lit dans le *Sport* : « Un accident singulier (heureusement il s'est borné à la singularité) a troublé samedi dernier une fête intime que donnait M^{me} Augustine Brohan pour célébrer son retour de Bruxelles et sa réinstallation à Ville-d'Avray, dans cette délicieuse villa, où la grande comédienne s'est créé trop tôt des loisirs.
« Comme le dîner finissait, la maîtresse du logis fut prise d'une faiblesse soudaine; cet élat de rire que les échos de la Comédie Française ne retrouveront jamais, hélas! s'arrêta brusquement, et voilà Suzanne pâme, ne bougeant non plus qu'une morte.
« Grand effroi; on s'empresse. L'évanouissement persiste. Soudain, l'un des convives, M. le comte de X..., s'avise de remarquer la toilette d'Augustine, qui est d'un vert superbe, — une de ces nuances obtenues par des procédés nouveaux.
« C'est un trait de lumière : cette indisposition subite n'est peut-être autre chose qu'un commencement d'empoisonnement causé par l'acétate de cuivre ou par quelque autre substance minérale employée dans la toilette de la défunte.
« Quelqu'un ayant fait observer que le contre-poison le plus naturel d'une toilette verte est une toilette blanche, le remède fut appliqué aussitôt — avec plein succès. Et la fête de reprendre. »
— Un incendie épouvantable a éclaté avec une violence inouïe, le 4 de ce mois, à cinq heures du soir, à Brunehaut (Ardennes). En un instant tout une rue de ce malheureux village était en flammes, et vingt maisons d'habitation, occupées presque toutes par de pauvres commerçants, ne sont plus en ce moment que des ruines. Tant en maisons d'habitation qu'en écuries, granges, remises et hangars, cent cinquante espaces de bâtiments sont entièrement carbonisés. Le désastre est immense, et les pertes en bâtiments, marchandises et mobilier sont évaluées approximativement à 700,000 fr. Deux des maisons n'étaient pas assurées, ainsi que plusieurs mobiliers.
A la première nouvelle du terrible sinistre, les pompiers de tous les environs sont accourus, parcourant même de distances de plus de vingt cinq kilomètres. Tous ont rendu de grands services et leur dévouement est au-dessus de tout éloge. Pendant dix heures consécutives, trente pompes ont constamment manœuvré pour venir à bout de cet effroyable brasier. Néanmoins, après dix heures de lutte et de labeur contre le redoutable fléau, les flammes sortaient encore de l'immense brasier. En dehors des pertes matérielles il n'y a pas eu d'autres accidents à déplorer : quelques moutons et un porc seulement ont été brûlés.
— Le numéro de juin du *Bulletin de l'Œuvre du Vœu national* publie une nouvelle liste de souscriptions pour l'église du Sacré-Cœur, transmises directement par l'archevêché de Paris.
Dans cette liste, M. le duc de Nemours figure pour une somme de 1,000 fr.
— Plusieurs journaux ont annoncé qu'a récemment à Douai, un artillerie avait abattu avec succès trois tonneaux avec le même pièce. Ce fait a même été signalé au *Mémorial de l'Armée* par le colonel du régiment. Nous apprenons aujourd'hui qu'au dernier tir fait à bord du vaisseau-école de canonage l'*Alexandre*, en rade des îles d'Hyères, deux matelots canonniers, des 6^e et 7^e escouades, ont élevé successivement six ballons sur six coups qu'ils avaient à tirer, chacun trois à la distance de 7 encablures et demie (1500 mètres). Ils ont tiré avec les nouvelles pièces de 14 centimètres à 14 rayures. Les ballons mettaient 80 centimètres de diamètre.
— Les journaux donnent une nouvelle qui a de l'importance pour les possesseurs de charbonnages du Couchant de Mons. Ils annoncent, en effet, que les transports de

charbons qui, depuis octobre 1873, avaient lieu des trois charbonnages allemands : Consolidation, Dahlbusch et Roi-Guillaume (Koenig-Wilhelm), pour la fabrication du gaz de Paris, ont cessé depuis quelques jours.
Quarante-deux millions sept cent cinquante mille kilogrammes de charbons ont été ainsi transportés en un espace de huit mois.
Cette fourniture, qui chaque mois est en moyenne de 834,375 kilogrammes de charbon, sera dorénavant livrée au gaz de Paris par les bassins de Mons, du Pas-de-Calais et de l'Angleterre.
On sait que la maison Rothschild est intéressée à la comme aux Charbonnages belges. Et vraisemblablement ce sont ceux-là qui ont la fourniture pour une bonne part (Cotes de Bruzelles).

Nouvelles du soir
On nous écrit de Paris, ce matin :
La *République française* publie le mémoire que M. Labadie, ancien président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, adresse, sous forme de lettre, aux membres de la commission relative à la reconstitution de ce conseil.
Voici la première phrase de cette lettre : « Messieurs, vous ne voulez absolument pas m'entendre, vous me fermez la bouche. Me ferrez-vous l'honneur de me lire j'espère. »
Le conseil supérieur de l'ordre national de la Légion d'Honneur, réuni sous la présidence du général Vinoy, aurait, paraît-il, résolu d'user largement des pouvoirs conférés par la loi du 25 juillet 1873, pour exclure de l'ordre tout membre indigne, à quelque titre que ce soit.
C'est ainsi que vient d'être exclu, entr'autres, malgré tous ses titres à l'indulgence, le célèbre général de Liposwili, si connu par sa belle conduite à l'armée de la Loire. M. de Liposwili avait été condamné, le 17 octobre 1873, à un mois de prison, pour escroquerie.
Les pèlerins, au nombre de 224, partis jeudi pour Paray-le-Monial, sous la conduite de M. le vicomte de Damas, sont rentrés hier matin à Paris.
Le grand pèlerinage pour Lourdes aura lieu le 15 août.
D'autres pèlerinages s'organisent pour le mont St-Michel, et pour N. D. D'Auroy.
Petite bourse du dimanche 94 65.

Dépêches Télégraphiques
(Service particulier du Journal de Roubaix).
LES PÉLERINS AMÉRICAINS.
Rome, 14 juin. — Les pèlerins américains ont visité la vieille basilique des saints Nérée et Achille, découverte récemment dans une propriété appartenant à Mgr de Mérode. Ils étaient au nombre d'environ 200. Un autel avait été élevé au milieu des ruines et des catacombes ornées de fleurs. L'enceinte avait été couverte par un Velarium. Le cardinal Franchi a dit la messe et prononcé un discours à la place où saint Grégoire le Grand parlait au peuple.
Cette basilique, connue aussi sous le nom de basilique de sainte Péronille, se trouve à dix mètres sous terre. Elle est située dans l'ancienne catacombe de Domitilla et fut construite dans les premiers temps des chrétiens.
La fête présentait un aspect magnifique. Les pèlerins ont été très satisfaits.
Les pèlerins ont été invités ensuite à déjeuner par Mgr de Mérode. Le cardinal Franchi était assis à la place d'honneur, entre madame de Corcelles et miss Peters, qui a fait le pèlerinage, malgré ses 74 ans. Plusieurs toasts ont été portés au Pape et aux pèlerins.
Mgr de Mérode, s'exprimant en français, a dit : « Permettez-moi, à moi petit-fils de Lafayette, de saluer les pèlerins américains. »
Après déjeuner, les pèlerins sont retournés à la basilique, où le cardinal Rossi leur a donné des explications sur le monument. La réunion s'est séparée au milieu des cris de : Vive le Pape ! On n'a fait dans ces discours aucune allusion politique.
Le pape a reçu aujourd'hui le cardinal Simor, prince de Hongrie, en audience particulière.
Demain, Sa Sainteté préconisera dix nouveaux évêques.

LE CONGRÈS DE VENISE.
Venise, 14 juin. — Des dépêches annoncent au congrès catholique l'adhésion du duc de Norfolk, de M. Louis Vuillot et du baron Lobe ont été accueillies avec enthousiasme.
Mgr Nardi a parlé en faveur de la sanctification des fêtes.
L'A-ssemblée a décidé de donner une vive impulsion à cette idée.
Mgr Massaria a parlé contre les catholiques dits libéraux.
Le congrès a pris quelques décisions concernant les sociétés catholiques et l'enseignement de la doctrine chrétienne.
LES VIEUX-CATHOLIQUES.
Berne, 14 juin. — L'association des vieux-catholiques suisses s'est réunie à Berne pour constituer son Eglise.
Elle a décidé à l'unanimité de maintenir l'épiscopat « selon les traditions apostoliques. »
LA PÉRECUSSION CONTRE LES ÉVÊQUES CATHOLIQUES AU BRÉSIL.
Madrid, 12 juin, à 4 h. 45 soir. (arrivé en retard). — Des nouvelles de Rio de Janeiro en date du 23 mai dernier portent que Mgr de Macedo-Costa,

évêque de Belem (Pars), a été fait prisonnier à bord d'un navire. Il n'a pas protesté contre le mandat d'arrêt. Il est arrivé à terre entouré par la police et a été conduit à la citadelle.
On dément les bruits de guerre entre le Brésil et la République argentine.
Une tranquillité parfaite règne à Buenos-Ayres.
LE PROCHAIN CONSISTOIRE.
Rome, 14 juin, soir. — Le Consistoire est ajourné au 22 juin. Le Pape y donnera le chapeau aux cardinaux Chigi, Simor et Guibert. Il préconisera aussi des évêques, entre autres des évêques espagnols.
Des artistes appartenant aux sociétés catholiques commenceront aujourd'hui à présenter au Pape des cad. aux artistiques à l'occasion de l'anniversaire de son avènement au Saint-Siège apostolique.

LA GUERRE CARLISTE.
Madrid, 12 juin, soir. (Arrivée en retard). *L'Imparcial* annonce que les nouvelles de Londres laissent espérer la prochaine reconnaissance du gouvernement espagnol par l'Angleterre.
Azpaitia, 12 juin. — La princesse Marguerite, femme de don Carlos, est arrivée ici aujourd'hui pour y établir un hôpital destiné aux carlistes et dont elle gardera le patronage.
Sanlader, 14 juin, soir. — Le maréchal et son armée ont avancé dans la direction de Sisona. Le maréchal a commencé ses opérations contre les lignes carlistes près de Pyrate, avec 30,000 hommes et 60 canons.
La circulation du chemin de fer de Venta de Banos à Madrid est interrompue par suite du mauvais temps.

DERNIÈRE HEURE
Paris, 1 h. 55 soir.
On assure qu'une vingtaine de membres du centre droit sont décidés à voter l'urgence avec le centre gauche.
Toutes les fractions parlementaires tiendront réunion avant la séance.
Les fractions de la droite examineront s'il ne convient pas de voter unanimement l'urgence en renvoyant la proposition du centre gauche à la Commission constitutionnelle.
On croit que le gouvernement n'interviendra pas dans cette question.
Le Conseil des ministres s'est réuni dans la matinée.

COMMERCE
DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
HAVRE, 15 juin. — Cotons. — Marché calme et tendance lourde; ventes 300 balles; très ordinaire Louisiane disp. fr. 99 à 99.50; dito dito s/ juin fr. 99; dito ditto s/ juillet fr. 98. Le marché est dit lourd ce soir. Les ventes de la journée se sont élevées à 400 bal. La marchandise à terme est offerte et sans acheteurs.
Laines. — Marché ferme; 20 balles Buenos-Ayres en suint ont été achetées à fr. 187.50; on a traité des laines à livrer autour de fr. 125 pour Rio-Grande lavées et fr. 215 pour Chili en suint.
HONGKONG, 11 juin. — Cotons. — Bengale fair medium 13 taels.
FERNAMBOUC, 28 mai. — Cotons. — Marché très animé et prix haussant; le Pernambuco prima se paie fr. 88.92 les 50 kil.; dito qua lité russe, fr. 63.60; Paraiba, fr. 80.73; Maccio et Penedo fr. 83.26.
— Marseille, 13. Laines : le total des ventes de la semaine a été de 2,515 balles, contre 6,483 balles d'arrivages; le stock est de 15,800 balles. Les cours se maintiennent, mais on s'aperçoit que les acheteurs n'opèrent qu'avec une certaine circonspection, dans la pensée que lors de forts arrivages leur sera possible d'obtenir des concessions.

Souscription publique
A 45,670
TITRES D'ANNUITÉS
dus par l'Etat pour la subvention du réseau d'Orléans à Châlons (loi du 29 janvier 1870), et dont la transmission a été approuvée
PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
DU 8 MAI 1874
Cette subvention, divisée en 86 1/2 annuités de 1,117,224 fr. 38, payables à raison de 558,612 fr. 19 par semestre, a été apportée avec AUTORISATION MINISTÉRIELLE à une Société civile, dont le siège est à Paris, 2, place de l'Opéra, constituée par acte reçu les 11 et 13 avril 1874, par M^e Dufour, notaire à Paris, dans le but unique d'opérer le recouvrement de la somme due par l'Etat et de la répartir entre les porteurs des TITRES D'ANNUITÉS emis en représentation de la subvention.

Chaque TITRE D'ANNUITÉS, nominatif ou au porteur, est productif d'un intérêt annuel de fr. 25, payable, à raison de fr. 12.50 par semestre, les 1er février, et 1er août de chaque année, à la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS.
Aux termes de l'acte de Société, les coupons seront payés NETS D'IMPÔTS.
Les titres sont remboursables à 500 francs, en 86 ans 1/2, par voie de tirage au sort semestriel.
LE PREMIER TIRAGE aura lieu le 15 JUILLET 1874.

PRIX D'ÉMISSION
435 francs
JOUISSANCE DU 1er FÉVRIER 1874.
Payables comme suit :
25 fr. en souscrivant.
100 à la répartition (1^{er} au 6 juillet.)
100 le 20 août (sous déduction du coupon échu le 1^{er} août).
100 le 20 septembre.
100 le 20 octobre.
Total 435 fr.

La libération, par anticipation, lors de la répartition, donnera droit à une bonification de 3 fr. 40 par titre, ce qui réduira le prix à payer immédiatement à 431 fr. 60. En tenant compte de la jouissance acquise (10 fr. 40) sur le coupon de 12 fr. 50, échu au 1^{er} août prochain, le prix réel des TITRES D'ANNUITÉS revient à 421 fr. 20, et le taux du placement re-sort à :
5.93 0/0 NET D'IMPÔTS
Non compris le bénéfice du remboursement au pair.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
les 18, 19 et 20 juin 1874
A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
A la Société générale de Crédit industriel et commercial, 72, rue de la Victoire.
A la Société de Crédit mobilier, 15, place Vendôme.

Le Crédit du Nord, 26, rue du Pays à Roubaix, reçoit aussi les souscriptions.
1303.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :
REVALESCIERE.
Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névroses, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Cambridge, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard des Decies pair d'Angleterre, etc., etc.
N^o 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, névrosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissement, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur médecin Snorland, d'une hydroplisie et constipation. — N^o 49,322 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse. Cure N^o 62,913.

Valgorge, (Ardèche), 19 octobre 1863.
La Revalsciere est un remède que j'appellerais presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.
MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalsciere en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalsciere chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. franco. Envoi contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien, Morille-Bonrepos, Léon Daxrou, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 25, Place Vendôme, à Paris. 4098 — A.

Comptoir des Fonds publics
0, rue de l'Hôtel-Militaire, à Lille
A. DE MÉVOLHON
Avances sur Titres
Achat et Vente de Valeurs au comptant
Ordres de Bourse à terme.
 Paiement de coupons sans commission.

TAMAR INDIEN
Fruit laxatif rafraîchissant
c. CONSTIPATION
Hémorrhoides, Migraine, 2.50 la boîte, poste 2.75
Grillon, ph., 25, r. de Grammont, Paris.
à Roubaix, Duchesne, ph., 26, Grande-Rue 5867